

Image not found or type unknown



Commission lors des congés payés

Par **ozzy**, le **14/09/2010** à **22:04**

Bonjour,
Je suis commercial sédentaire dans une société de commerce de gros. Mon salaire est composé d'un fixe + % sur marge dégagée.
Sur le mois d'aout, j'ai été en congés les 2 premières semaine, mes congés payés ont été payés mais je rencontre un problème :
Sur la marge dégagée durant mon absence (2 semaines), mon patron me refuse de me commissionner.
Est ce que c'est légale ?
Si non, si vous pouviez me communiquer des textes de loi, ce serait super
Merci par avance